



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MARDI 2 AVRIL 2024  
À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,  
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
  - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
  - 3.2 Dépôt de procès-verbaux de correction
  - 3.3 Dépôt du résultat d'une tenue de registre – Règlement 2024-513
  - 3.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 2024-519 modifiant le règlement numéro 2015-320 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000,00 \$ pour un montant total de 1 150 000,00 \$ à des fins d'acquisitions de véhicules
  - 3.5 Adoption du règlement harmonisé 2024-518 – RM-SQ-04 concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec
  - 3.6 Avis de motion du règlement numéro 2024-520 – modification au règlement 2023-509 sur la tarification des biens
  - 3.7 Avis de motion du règlement numéro 2024-521 –Règlement de concordance au schéma d'aménagement – modification du règlement numéro 2016-341 (zonage) et du règlement numéro 2016-342 (lotissement)
  - 3.8 Prolongation du bail du CPE au Jardin de Dominique
4. TRAVAUX PUBLICS
  - 4.1 Octroi d'un contrat de réfection de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue
  - 4.2 Octroi d'un contrat de surveillance du chantier de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue
  - 4.3 ~~Octroi du contrat de déneigement débutant à l'automne 2024 jusqu'au printemps 2029 –~~ **REPORTÉE**
  - 4.4 Demande de subvention PAVL - PPA-CE
  - 4.5 Réaménagement du coin de la Route 108 et des rangs Saint-Alexandre Nord et Sud
5. SPORTS ET LOISIRS
  - 5.1 Contrat d'entretien paysager 2024
6. TRÉSORERIE
  - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
  - 6.2 Modification à la résolution R-2023-11-7935
  - 6.3 Demande d'exemption de taxes foncières – Corporation Loge-Toît Beauce
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 Tarification des services concernant l'administration des bacs de déchets, recyclage et compostage
  - 7.2 Délégation d'une représentante aux assises de l'UMQ
  - 7.3 Octroi d'un mandat de publication à Me Denys Quirion ou Me Samuel Plante, notaire
  - 7.4 Promesse d'achat d'un immeuble
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**





Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-04-8098

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

## 3. GREFFE

### 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2024-04-8099

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 18 mars 2024 soit adopté tel que rédigé.

### 3.2 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Me Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil un procès-verbal de correction ainsi qu'une copie du document modifié, suivant l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, chapitre C-19) plus amplement décrits comme suit :

- Un procès-verbal de correction en date du 21 mars 2024 corrigeant deux coquilles présentes au règlement 2023-510 – RM-SQ-06 – Règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

### 3.3 DÉPÔT D'UN RÉSULTAT D'UNE TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT 2024-513

Sandra Bernard dépose au conseil le résultat d'une tenue de registre dans le cadre de l'approbation du règlement d'emprunt 2024-513, où aucune signature n'a été enregistrée.

### 3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-519 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-320 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT ADDITIONNEL DE 500 000,00 \$ POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 150 000,00 \$ À DES FINS D'ACQUISITIONS DE VÉHICULES

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2024-519 modifiant le règlement 2015-320 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 500 000,00 \$ pour un montant total de 1 150 000,00 \$ à des fins d'acquisitions de véhicules sera adopté à une séance ultérieure ;

Ce règlement vise l'acquisition de véhicules pour la Ville, de manière générale (règlement de type parapluie).

Kevin Pomerleau dépose au conseil un projet de ce règlement.

### 3.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-520 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2024-520 – modification au règlement 2023-509 sur la tarification des biens sera adopté à une séance ultérieure.

Le règlement comportera des mises à jour de ce règlement.

### 3.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-518 – RM-SQ-04 CONCERNANT LES ALARMES ANTI-INTRUSION ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du Règlement 2024-518 – RM-SQ-04





concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec a été donné le 18 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de ce règlement a été déposé le 18 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu une copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

**R-2024-04-8100**

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville adopte le Règlement 2024-518 – RM-SQ-04 concernant les alarmes anti-intrusion et applicable par la Sûreté du Québec ;

**QUE** le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**3.7 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-521 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-341 (ZONAGE) ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-342 (LOTISSEMENT)**

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le Règlement numéro 2024-521 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement – modification du règlement numéro 2016-341 (zonage) et du règlement numéro 2016-342 (lotissement) sera adopté à une séance ultérieure.

**3.8 PROLONGATION DU BAIL DU CPE AU JARDIN DE DOMINIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville avait déjà accepté de louer un espace en faveur du CPE au Jardin de Dominique lors de sa résolution R-2023-03-7654 et R-2023-04-7685 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE a fait part de son intention de renouveler le bail aux conditions d'ajustements prévues au contrat initial ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville accepte cette prolongation ;

**R-2024-04-8101**

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte la prolongation du bail en faveur du CPE au Jardin de Dominique, jusqu'au 31 décembre 2024, aux conditions de renouvellement énumérées au bail déjà approuvées par le conseil de la Ville ;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette prolongation et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

**4. TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 84<sup>E</sup> RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a publié un appel d'offre sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec pour le projet de réfection de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 22 mars 2024, la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes, les prix ci-dessous incluant toutes les taxes :

<b>Les Constructions de l'Amiante Inc.</b>	5 795 647,15 \$
<b>Excavation Bolduc Inc.</b>	4 718 783,16 \$
<b>R.J. Dutil et Frères Inc.</b>	3 699 673,06 \$
<b>Giroux et Lessard Ltée</b>	4 794 867,37 \$





R-2024-04-8102

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Stantec d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, étant l'entreprise R.J. Dutil et Frères Inc. ;

**IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat de réfection de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue à l'entreprise R.J. Dutil et Frères Inc., pour la somme totale de 3 699 673,06 \$, incluant les taxes ;

**QUE** la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document pour donner effet à la présente résolution ;

**QUE** la somme nécessaire soit payée à même le règlement numéro 2024-515 et le programme PRIMEAU, pour lequel une subvention a été confirmée à la Ville de Beauceville pour ce projet.

#### 4.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES – SURVEILLANCE DU CHANTIER DE LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 84<sup>E</sup> RUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a octroyé un contrat de réfection de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue à la résolution précédente ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer le contrat de surveillance de ce chantier ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçues ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-04-8103

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat de surveillance du chantier de réfection de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue à la firme Stantec, pour la somme de 77 575,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services reçue et datée du 25 mars 2024 ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution ;

**QUE** la somme nécessaire soit payée à même le règlement numéro 2024-515 et le programme PRIMEAU, pour lequel une subvention a été confirmée à la Ville de Beauceville pour ce projet.

#### 4.3 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DÉBUTANT À L'AUTOMNE 2024 JUSQU'AU PRINTEMPS 2029 – REPORTÉE

#### 4.4 DEMANDE DE SUBVENTION PAVL – PPA-CE (Volet : projets particuliers d'amélioration)

Titre du projet : Route du Bloc, rang St-Guillaume, rang St-Joseph, rang St-Alexandre, chemin Doyon, rang Ste-Caroline, rang St-Gaspard, rang de la Chapelle, rue du Bocage.

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauceville a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

R-2024-04-8104

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil de la Ville de Beauceville confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera





révisée, et certifie que Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

#### 4.5 RÉAMÉNAGEMENT DU COIN DE LA ROUTE 108 ET DES RANGS SAINT-ALEXANDRE NORD ET SUD

Serge Vallée, directeur général, dépose et lit au conseil une lettre du MTQ datée du 18 mars 2024, suivant leur résolution R-2023-07-7813 où le conseil demandait des vérifications concernant la sécurité des intersections entre la Route 108 et les rangs Saint-Alexandre Nord et Sud.

#### 5. SPORTS ET LOISIRS

##### 5.1 CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite embellir certains espaces publics lui appartenant ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services datée du 30 novembre 2023 de l'entreprise Service entretien paysager A.R., au montant de 28 155,00 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs ;

R-2024-04-8105

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accorde le contrat d'entretien à Service entretien paysager A.R., pour la somme de 28 155,00 \$, plus les taxes applicables et tel que soumis dans l'offre de services du 30 novembre 2023 ;

**QUE** la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer l'entente et tout autre document requis à l'exécution de la présente résolution ;

**QUE** la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

#### 6. TRÉSORERIE

##### 6.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-04-8106

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes daté du 29 mars 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

##### 6.2 MODIFICATION À LA RÉOLUTION R-2023-11-7935

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté la résolution R-2023-11-7935, afin d'octroyer le contrat d'audit pour le traitement des eaux usées et des postes de pompage municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense de 34 995,00 \$, plus les taxes applicables, n'a pas été catégorisée lors de l'adoption ;

R-2024-04-8107

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la dépense autorisée avec la résolution R-2023-11-7935 soit payée à même le fonds réservé d'honoraires professionnels ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution et de la résolution R-2023-11-7935.





**6.2 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – CORPORATION LOGE-TOÎT BEAUCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Loge-Toît Beauce a fait une demande d'exemption des taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec pour l'immeuble situé au 291, Route 108 (étant une partie de l'édifice abritant le CSSS-CA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble était déjà l'objet d'une exemption depuis de nombreuses années ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville appuie cette demande d'un organisme sans but lucratif ;

R-2024-04-8108

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville donne et maintient son appui à cette demande d'exemption des taxes foncières de la Corporation Loge-Toît Beauce ;

**QUE** la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 TARIFICATION DES SERVICES CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES BACS DE DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOSTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville administre et entrepose les bacs de déchets, recyclage et compostage et parfois gère également leur livraison ;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsabilité des déchets est désormais entièrement administrée par la MRC Beauce-Centre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit consacrer de l'espace, du temps et des ressources afin de gérer les bacs de déchets qui ne sont plus de sa responsabilité ;

R-2024-04-8109

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville facturera, au taux établi par le règlement sur la tarification en vigueur pour 2024, des frais de gestion pour toute demande de remise d'un bac de déchet, de recyclage et de compostage, cette facturation variant en fonction de leur manutention et, si applicable, de leur livraison ;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de transmettre cette résolution à la MRC Beauce-Centre.

**7.2 DÉLÉGATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUX ASSISES DE L'UMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une invitation pour les assises de l'UMQ devant se tenir à la fin mai ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite y être représentée ;

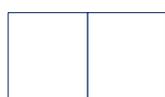
R-2024-04-8110

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville mandate madame Nicole Jacques, conseillère, afin de représenter la Ville aux assises de l'union des municipalités du Québec, du 22 au 24 mai 2024, au Palais des Congrès de Montréal ;

**QUE** les frais d'inscription et de représentation soient payés par la Ville à même le budget de fonctionnement.

**7.3 OCTROI D'UN MANDAT DE PUBLICATION À ME DENYS QUIRION OU ME SAMUEL PLANTE, NOTAIRE**





**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire du 644, boulevard Renault, à Beauceville ;

**CONSIDÉRANT QU'**après une étude par le Groupe ABS, ce terrain présente de la contamination ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire publier au registre foncier un avis de contamination ;

**R-2024-04-8111**

**IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville mandate Me Denys Quirion, notaire ou Me Samuel Plante, notaire, afin de préparer et publier un avis de contamination pour l'immeuble situé au 644, boulevard Renault à Beauceville, tel que la firme environnementale le recommande ;

**QUE** les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

#### 7.4 PROMESSE D'ACHAT D'UN IMMEUBLE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite se porter acquéreur d'un immeuble situé au 662, 9<sup>e</sup> Avenue, à Beauceville, à des fins municipales ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de promesse d'achat a été préalablement soumis au conseil avec de légères modifications en date des présentes ;

**R-2024-04-8112**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte les termes et conditions de la promesse d'achat projetée au conseil ;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette promesse et les documents nécessaires afin d'exécuter la présente résolution.

#### 8. VARIA

8.1 Kevin Pomerleau – concernant les travaux de la MRC pour la piste cyclable. IL veut l'échéancier pour le second appel d'offres et pour l'exécution des travaux, l'échéancier pour les deux travaux.

#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

**Tommy Wickens** : augmentation des dépenses pour l'acquisition de véhicules, c'est pour combien de temps.

François Veilleux explique que c'est tant qu'on en a besoin.

Kevin Pomerleau explique que c'est pour des équipements lourds, plutôt que de faire un règlement à chaque fois.

Les élus expliquent que la dépenses doit repasser en comité et en résolution.

Le maire répond que cela ne peut pas acquérir de terrains avec ce règlement.

Tommy Wickens : pour la promesse d'achat, pourquoi, pour un nouvel hôtel de ville ou autre ?

François Veilleux répond que oui, c'est pour l'achat de Victor Innovatex pour l'hôtel de ville et la caserne de pompiers. Le maire répond que le tout a débuté en début d'année et que le directeur général a pris le dossier en main. Le maire indique que le directeur général a travaillé pour vérifier la capacité.

Serge Veilleux indique qu'il aura une utilité encore plus grande et que oui, les camions de pompiers peuvent entrer, mais que des travaux pour mettre aux normes doivent être fait.

Coin 9<sup>e</sup> Avenue et 107<sup>e</sup> Rue, des travaux : un tracteur (*pépine*) de ville et deux autres camions, il n'y avait pas de surveillance, que c'était dangereux. Peut-on avertir les travaux publics de ne pas discuter entre eux sans surveillance.

Neige dans la 91<sup>e</sup> Rue, la neige a eu le temps de fondre et lorsqu'il a reneigé, le problème était revenu.

Serge Vallée explique que les employés peuvent avoir des pauses aussi, de faire





attention à cela. Pour la surveillance, il va en discuter avec le directeur de travaux publics.

Il assure que les notes sont prises et transmises aux départements concernés. Que si cela n'est pas fait, on a des façons de les faire appliquer, possiblement avec des conséquences.

François Veilleux rappelle qu'on a un comité des travaux publics demain, où cela pourra être discuté.

Cabane à sucres dans la route Fraser. C'est toujours problématique. Il manque de stationnements.

Patrick Mathieu dit que le propriétaire fait des démarches au niveau de son stationnement. Qu'il y a même des placiers pour les véhicules avec des dossards. Il propose d'ajouter de la signalisation, le temps qu'il soit conforme.

Terrains vacants : beaucoup de commerce se sont approprié les terrains comme stationnement. Pourquoi ne pas leur vendre ?

Serge Vallée répond qu'il voudrait être sévère, mais il faut garder en tête que ces commerces ont des besoins. On les accomode, le temps de recevoir définitivement la carte des milieux humides. On le tolère, mais on va revoir le tout.

Monsieur Wickens demande si des taxes sont payées.

Serge Vallée répond qu'il n'y a pas de taxes payées sur les terrains de la Ville.

Serge Vallée rappelle qu'il n'y a pas de construction ou de pavage qui a été fait.

**Jean Bolduc** : 3 600 000 \$ pour la 40<sup>e</sup> et 84<sup>e</sup>. Quel est le montant.

Serge Vallée répond que le ministère calcule combien ça devrait coûter et verse un pourcentage qui a été fixé, malgré le montant de l'appel d'offres.

Jean Bolduc : la surveillance aussi est incluse ?

Serge Vallée répond que oui.

François Veilleux indique que la Ville attendait ...

Jean Bolduc : demande d'exemption de taxes foncières. Qui est Loge-Toît de Beauce.

Nicole Jacques répond que c'est une maison d'hébergement d'un OSBL pour des personnes avec des déficiences, en bonne partie. Ils sont admissibles à un programme provincial pour les organismes communautaires pour leur éviter les taxes municipales, qui sont alors remboursées par le ministère. Que cette autorisation est renouvelable.

François Veilleux pense que la Ville est partenaire.

Serge Vallée dit que c'est 10 %.

Décontamination : c'est où ?

Les élus indiquent que c'est un garage.

Kevin Pomerleau indique que la traverse d'aqueduc doit arriver sur ce terrain.

Monsieur Bolduc indique que le tuyau est là depuis des décennies.

Kevin Pomerleau rappelle qu'on doit déplacer la conduite actuelle. Toutefois, si la caserne est déplacée, on pourrait étudier la possibilité de mettre la traverse à cet endroit.

Achat de Duvaltex : est-ce que c'est 3,5 millions \$ ?

Serge Vallée indique qu'on a fait des vérifications avant une acquisition, qu'un règlement d'emprunt a été fait. Que les 2 évaluations concordent vers ça.

François Veilleux dit qu'on ne pourrait pas emprunter sans cette évaluation. Il indique que c'est très beau.

**Sylvio Morin**, enbeauce.com

Demande la confirmation de l'hôtel de ville, caserne et bibliothèque ?

François Veilleux confirme pour l'hôtel de ville et la caserne.

Sylvio Morin résume que c'est d'en faire un centre administratif et communautaire.

François Veilleux confirme que c'est l'idée de base.

Suivant cela, les maisons démolies sur la 9<sup>e</sup> Avenue, pour la construction de l'hôtel de ville. Qu'arrive-t-il maintenant avec ces terrains ?

François Veilleux est en discussion avec des promoteurs, mais qu'on attend de voir les propositions.

Vincent Roy rappelle que cela ouvre les propositions commerciales et locatives pour la densification. La Ville contrôle les terrains, qu'on veut faire quelque chose pour toute la communauté.

Sylvio Morin demande si la détermination de l'utilisation des terrains va tenir compte des nouvelles cartes des zones inondables.

François Veilleux rappelle que CarQuest sont désormais dans le parc industriel, dans un édifice existant.





Sylvio Morin demande les développements concernant la halte routière, venant du ministère.

Serge Vallée confirme que ce projet est travaillé depuis longtemps. On est revenu à quelque chose de base, la MRC a modifié le tout, modifié le schéma d'aménagement. Que plusieurs étapes sont franchies.

Sylvio Morin demande si c'est maintenant au zonage agricole de se prononcer. Serge Vallée confirme que oui.

**Sébastien Roy**, Éclaireur-Progrès.

Demande de subvention du PAVL, de quel montant de travaux s'agit-il.

François Veilleux dit que c'est 20 à 30 000 \$ par année. Les travaux publics et la Ville décideront des priorités.

Patrick Mathieu dit que c'est essentiellement du rechargement de rang.

**Jacques Légaré**, TVCB : y a-t-il un échéancier, un objectif pour l'aménagement ?

François Veilleux indique qu'on veut que la transaction se fasse le plus vite possible, prochaines semaines, prochains mois. Que les travaux pourraient peut-être commencer cet été.

Tenue de registre, c'est à quel sujet ce règlement-là.

Sandra Bernard indique que c'est un règlement d'emprunt pour des acquisitions d'immeubles à des fins municipales.

Transport en vrac : avait promis de regarder cela.

Kevin Pomerleau : c'est à l'ordre du jour du comité de demain soir.

**Sébastien Roy** : tarification pour les bacs. Comment cela fonctionnait avant ?

Serge Vallée indique que pour le recyclage, cela fait longtemps que c'est de compétence de la MRC. Jusqu'à récemment, la Ville avait les déchets seulement. La MRC n'a pas de personnel, de cols bleus. Ils ont la compétence, mais nous demande de faire le travail, ce qui fait que nos hommes ne font pas autre chose lorsqu'il font cela, afin de payer les services. Environ 30 \$ pour le nouveau tarif par bac. Seulement pour les gens de la Ville de Beauceville.

**Sylvio Morin** : lettre du MTQ.

Il en demande une copie si possible. Demande la date.

Serge Vallée indique le 18 mars 2024.

Serge Vallée va lui envoyer la liste des études qu'ils veulent faire.

**Jean Bolduc** : pour l'acquisition de Duvaltex, on fait quoi avec la bâtisse ici.

François Veilleux, on va dans la nouvelle. Pour l'ancienne, on va se pencher sur le sujet.

**Tommy Wickens** : pour les bacs, durant 2020 ou 2021, la MRC avait chargé le ramassage des bacs sans offrir le service. Il demande si cela a été crédité.

François Veilleux pense que oui, mais n'est pas certain.

Serge Vallée dit que la première année, un certain montant a été demandé. La Ville est un guichet pour la MRC à ce titre.

Serge Vallée propose à monsieur Wickens de le rencontrer pour lui montrer les chiffres, mais qu'il ne peut pas le démontrer en soirée de conseil.

Monsieur Wickens demande la confirmation qu'une réduction a été appliquée.

Serge Vallée répond que oui. Que c'est une tarification, l'argent ne peut pas être utilisée à d'autres fins.

**Denis Mathieu** : Rapides du Diable : le stationnement, serait-il possible de le paver.

François Veilleux dit que cela relève de la Ville, qu'il y a des projets pour le réaménager.

**Michel Poulin** ; achat de Duvaltex : se demande combien, jusqu'à quel montant la Ville pense investir, y a-t-il un plafond pour éviter que cela soit plus cher qu'un bâtiment neuf.

Serge Vallée répond qu'on n'achètera pas seul comme cela. Un programme a été mis sur pied pour nous aider et aider des villes comme nous à se restructurer, le PRAFI. Son volet requalification couvre les modifications en partie. Serge Vallée dit qu'on va aller chercher toutes les aides financières disponibles.

Monsieur Mathieu demande si une partie du terrain pourrait être utilisée à des fins résidentielles ?

François Veilleux répond qu'on étudie cette possibilité.

**Jacques Légaré** demande quelle est la superficie de l'usine.





François Veilleux répond que c'est 55 000 pieds carrés.

Vincent Roy indique qu'il est fier de l'unité de la Ville dans ce projet. Que le bâtiment est déjà beau, qu'on peut le faire secteur par secteur, possiblement avec d'autres partenaires. Il félicite le conseil.

Patrick Mathieu dit que c'est à notre tour de sortir de la zone inondable. Il est content qu'on ait trouvé un projet rassembleur. Que c'est nouveau même pour les programmes gouvernementaux. Il est emballé et dit qu'on envoie un beau message à la SIQ, avec le MTQ, pour les intéresser à notre parc industriel. On récolte les fruits de notre travail.

Kevin Pomerleau dit que le 'timing' était parfait, avec Vivre en Ville et autres. Il souligne le travail de l'administration. Il a senti l'administration aller en grande vitesse. Il souligne la part de toute l'administration.

Nicole Jacques dit que c'est un gros coup de chapeau à l'administration et à l'ensemble de tous les partenaires au dossier ainsi qu'au conseil. C'est inspirant, suivant les conclusions de Vivre en ville et les consultations, de regrouper les services et on a pu arriver à un emplacement que Vivre en ville avait eux-mêmes proposé. Que cela nous donne aussi la chance d'avoir des commerces sur la 9<sup>e</sup> Avenue. On est en méthode d'acquisition, mais on travaille avec les architectes pour tirer le maximum de la bâtisse.

Monsieur Mathieu demande quels organismes sont liés :  
Nicole Jacques dit qu'on travaille avec le Murmure et le CAB. On est toujours en train de faire la démarche et ne s'avancera pas plus pour le moment.  
Monsieur Mathieu propose la télévision communautaire.

Jérôme Pomerleau dit que c'est rassembleur, que le terrain est grand, dans un secteur de l'aréna et l'école EJM. Un beau potentiel.

David Veilleux félicite l'administration pour la rapidité d'exécution. Très beau projet pour le municipal et le communautaire.

**Sylvio Morin** : bibliothèque, qu'en est-il ?

François Veilleux dit qu'on n'est pas rendu là, mais que cela pourrait être envisagé, comme la télévision communautaire.

**Tommy Wickens** : va-t-on demander aux excavations Jean-Louis Mathieu d'améliorer sa bâtisse, avec les différents revêtements ?

François Veilleux se réserve ses commentaires, mais on le prend en note.

François Veilleux rappelle monsieur Wickens à l'ordre, qui interrompt l'assemblée.

François Veilleux dit que c'est majeur, c'est bâtissable, qu'on peut imaginer ce qui va se passer.

## 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-04-8113

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :

8h47

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

ME SANDRA BERNARD, greffière

